



ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

DECLARATION

Conformément à la volonté des Chefs d'Etat des pays du G5 Sahel telle que confirmée par la convention portant création du G5 Sahel signée le 19 décembre 2014, à Nouakchott en particulier, son article 4 stipulant que le G5 Sahel a pour objet, entre autres, de garantir des conditions de développement et de sécurité dans l'espace des pays membres et dans le cadre du programme d'investissement prioritaires du G5 Sahel (PIP-G5 SAHEL).

Les présidents des patronats des pays ci-après, membres du G5 Sahel :

- Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) ;
- Le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) ;
- L'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) ;
- Le Conseil National du Patronat du Niger (CNPN) et,
- Le Conseil du Patronat Tchadien (CNPT).

Réunis en Assemblée Générale Constitutive de l'Union des Patronats du G5 Sahel (UPAS), le 11 mars 2019 à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie.

Partant de la mission qui leur, exclusivement, dévolue plus qu'à toute autre structure tant au plan national qu'au plan sous-régional et dans le cadre de l'Union des Patronats du G5 Sahel (UPAS), les cinq Organisations d'employeurs, membres fondateurs de ladite union, ont exprimé leur ferme volonté d'œuvrer, ensemble, pour favoriser la complémentarité et l'intégration économiques des pays du G5 Sahel.

Dans ce cadre, l'Union des Patronats du G5 Sahel (UPAS), entend :

- Faire connaître les opportunités d'investissement et le climat des affaires qu'offrent les pays du G5 Sahel ;
- Etablir des partenariats, mutuellement, avantageux, entre les acteurs économiques de la sous-région ;
- Explorer les horizons de coopération, activer les mécanismes de l'Union et renforcer ses partenariats avec les organisations similaires africaines, arabes et internationales ;
- Etablir des programmes d'actions, concevoir une vision stratégique claire et stimuler l'esprit d'initiative en matière d'action commune ;
- S'ouvrir à toutes les régions africaines et du monde avec un secteur privé plus dynamique et faire de la rencontre de Nouakchott un point de départ pour opérer des activités communes avec tous les partenaires au développement ;
- Encourager l'entreprise sahélienne et renforcer ses capacités et son expansion régionale et mondiale ;
- Œuvrer à l'amélioration du climat des affaires ;
- Renforcer les initiatives lancées par le G5 Sahel et contribuer à l'activation des accords conjoints ;
- Plaider pour permettre au secteur privé du G5 Sahel de jouer, à travers l'UPAS et ses membres fondateurs, le rôle qui lui est conféré comme véritable levier de l'économie et contributeur avéré à la paix sociale ;
- Travailler, en concertation avec les gouvernements, pour l'élimination des obstacles affectant la liberté commerciale et la circulation des personnes, des capitaux et des marchandises ;
- Réaliser un livre blanc de l'Union des Patronats du G5 Sahel qui sera soumis aux gouvernements.
- Organiser des forums économiques du G5 Sahel.

Nouakchott, le 11 mars 2019

Ont signé

MONSIEUR MOHAMED ZEINE ELABIDINE CHEIKH AHMED
Président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM).

MONSIEUR SALEYE SEYBOU
Président du Conseil National du Patronat du Niger
(CNPN)

MONSIEUR BICHARA DOUDOUA
Président du Conseil National du Patronat Tchadien
(CNPT)

MONSIEUR MODIBO TOLO
Secrétaire Général du CNPM
Représentant

MONSIEUR MAMADOU SINSY COULIBALY
Président du Conseil National du Patronat du Mali
(CNPB)

HUBERT MILLOGO
Président Comité statutaire du CNPB
représentant

MONSIEUR APPOLINAIRE T COMPAORE
Président du Conseil National du Patronat Burkinabé
(CNPB)